



COMMUNE
DE
BOUGY-VILLARS
—
CONSEIL GENERAL

Bougy-Villars, le 20 juin 2023

Extrait

Du procès-verbal du Conseil Général de Bougy-Villars
Séance du 20 juin 2023
Présidence : Monsieur Chris Chard

Le Conseil Général de Bougy-Villars

- Vu le préavis n° 03/2023 de la Municipalité du 10 mai 2023
- Entendu le/s rapport/s de/des commission/s chargée/s de son étude
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour :

Décide

1. D'accorder une autorisation jusqu'à la fin de la législature (2026), dès l'adoption du présent préavis, une autorisation de placer les disponibilités de la trésorerie auprès des établissements bancaires énumérés ci-après (et les successeurs) :

- A. La Caisse d'Epargne d'Aubonne**
- B. La Caisse d'Epargne de Nyon**
- C. La Banque Raiffeisen de Gimel**
- D. La Banque Migros SA**

2. Spécifiquement dans le cadre de placements à terme convenus avec les établissements cités sous lettre 1A à D ci-dessus ;

3. De ne pas excéder une date de validité au 30 juin 2026.

Pour le bureau du Conseil général

Chris Chard, Président

Liliane Meylan, secrétaire



Ainsi délibéré en séance du 20 juin 2023